

ACTION URGENTE

PUBLIC

Index AI : MDE 15/098/2006 – ÉFAI
20 décembre 2006

Action complémentaire sur l'AU 237/06 (MDE 15/080/2006, 1^{er} septembre 2006) – Craintes pour la sécurité

ISRAËL/LIBAN

la population civile au Liban, en particulier les enfants

Le nombre de civils tués ou blessés par des bombes à sous-munitions larguées par les forces israéliennes et n'ayant pas explosé lors du récent conflit entre Israël et le *Hezbollah* (Parti de Dieu) ne cesse d'augmenter. Quelque 26 personnes auraient perdu la vie, tandis que 186 ont été blessées.

Les bombes à sous-munitions libèrent des petites bombes sur une large zone. Elles n'explorent pas nécessairement lors de l'impact et restent actives, faisant ainsi planer une menace durable. Les enfants sont particulièrement en danger et certains ont été tués alors qu'ils jouaient dans leur ville ou leur village. Des personnes ont également perdu la vie tandis qu'elles faisaient l'état des lieux des dégâts causés par la guerre sur leur habitation ou travaillaient leurs terres.

Des délégués d'Amnesty International se sont rendus au Liban en août et septembre et ont recueilli les témoignages de Marwa et Sikne Meri, toutes deux âgées de douze ans, et de Hassan Tehini, dix ans. Les enfants ont été blessés par l'explosion d'une bombe à sous-munitions le 17 août, non loin de leur domicile dans le village d'Ait al Shaab (sud du Liban). Hassan présentait de graves blessures à l'estomac et son pronostic vital était menacé, tandis que les fillettes ont reçu des éclats sur tout le corps.

Le Centre de coopération de l'action contre les mines des Nations unies (UNMACC), qui est chargé de l'élimination des munitions non explosées au Liban, a identifié plusieurs centaines de nouveaux sites touchés par les frappes aériennes et contenant des bombes n'ayant pas encore explosé. Le 14 décembre 2006, il a indiqué avoir recensé 832 sites contaminés par des bombes à sous-munitions israéliennes dans le sud du Liban. D'après un haut fonctionnaire des Nations unies, 90 p. cent des frappes israéliennes utilisant des bombes à sous-munitions ont eu lieu au cours des dernières soixante-douze heures du conflit, alors qu'un cessez-le-feu était en vue. On estime à au moins une année supplémentaire la durée des opérations d'élimination de ces munitions.

Le 24 novembre, l'UNMACC a déclaré détenir la preuve que les forces israéliennes avaient également posé des mines terrestres lors du récent conflit. Dans la région de Deir Mimas, dans le sud du Liban, quatre chèvres ont fait sauter des explosifs. Un démineur qui tentait de faire quitter les lieux au gardien de chèvres a marché sur une mine terrestre. Il a perdu une jambe dans l'explosion, à partir du genou. Un autre démineur s'efforçant d'aider le premier a fait exploser une deuxième mine. On a dû l'amputer d'une jambe à partir du genou. Un médecin se trouvant également sur le site a été légèrement blessé.

À la suite du drame, une équipe de la société de déminage BACTEC aurait découvert une mine antipersonnel israélienne posée récemment dans la même zone, après qu'un démineur eut perdu un pied en marchant sur une mine terrestre. Selon l'UNMACC, ces mines terrestres ont été posées par les forces israéliennes afin d'empêcher l'accès à cette zone. Face à ces événements, les Nations unies ont demandé aux autorités israéliennes, par l'intermédiaire de la Force intérimaire des Nations unies au Liban (FINUL), qu'elles fournissent d'urgence des informations détaillées sur les sites contenant des mines terrestres placées par les forces israéliennes pendant le conflit.

Jusqu'à présent, Israël n'a pas répondu favorablement aux demandes de l'ONU, qui réclame les cartes indiquant les zones attaquées avec des bombes à sous-munitions. Ces informations sont pourtant cruciales pour aider à ramasser les bombes et à réduire les risques pour la population civile. D'après l'UNMACC, Israël a fourni quelques cartes qui se sont avérées inappropriées, car elles font référence à des zones « *contenant probablement des munitions n'ayant pas explosé* », sans préciser s'il s'agit de bombes à sous-munitions ou d'autres explosifs. Le 9 octobre, l'armée israélienne aurait remis des cartes à la FINUL, mais celles-ci faisaient uniquement état des champs de mines créés lors de son occupation du sud du Liban,

entre 1978 et 2000. La FINUL affirme avoir reçu de l'armée israélienne les cartes de champs de mines du Sud Liban datant d'après son retrait en juin 2000. Ces cartes ont ensuite été remises à l'UNMACC. Lors d'un entretien, le 7 décembre, avec la secrétaire générale d'Amnesty International, le vice-ministre de la Défense israélien Ephraïm Sheh a indiqué qu'à sa connaissance, l'armée israélienne ne détenait pas de cartes détaillées des sites contenant des bombes à sous-munitions qu'elle avait larguées au Liban. Si cette information s'avère exacte, cela tend à confirmer que les forces israéliennes ont fait usage de ces armes sans discrimination et sans prendre les mesures nécessaires en vue de protéger les populations civiles menacées par leur utilisation.

ACTION RECOMMANDÉE : ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais, en hébreu ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé par le fait que des civils libanais, en particulier des enfants, risquent d'être tués ou blessés par l'explosion des bombes à sous-munitions utilisées par les forces israéliennes au cours du récent conflit ;
- priez les autorités israéliennes de prendre immédiatement des mesures pour remettre aux Nations unies les cartes et autres documents contenant des informations précises sur tous les lieux où ont été larguées, au Liban, des bombes à sous-munitions et d'autres engins n'ayant pas explosé, afin de permettre à l'ONU de coordonner leur collecte ;
- engagez-les à instaurer sans attendre un moratoire sur le recours aux bombes à sous-munitions par leurs forces armées eu égard au danger que ces armes représentent pour les civils des zones où elles sont utilisées.

APPELS À :

Ministre de la Défense

Amir Peretz

Deputy Prime Minister and Minister of Defence

Ministry of Defence

37 Kaplan Street, Hakiryá, Tel Aviv, 61909, Israël

Fax : + 972 3 691 6940 / 3 696 2757 / 3 691 7915

Courriers électroniques : sar@mod.gov.il OU pniot@mod.gov.il OU aperetz@knesset.gov.il

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Chef d'État-major

Lieutenant-General Dan Halutz

IDF Chief of General Staff

c/o Ministry of Defence

7 A' Street, Hakiryá, Tel Aviv, Israël

Fax : + 972 3 691 6940 / 3 608 0343

Courriers électroniques : info@mail.idf.il

Formule d'appel : Formule d'appel : *Dear Lieutenant-General / Mon Général, (si c'est un homme qui écrit) ou Général, (si c'est une femme qui écrit)*

Vice-Ministre de la Défense

Brigadier General Ephraïm Sneh

Deputy Minister of Defence

Ministry of Defence

37 Kaplan Street

Hakiryá

Tel Aviv 61909

Israël

Fax : +972 3 697 6990

Courriers électroniques : esneh@netvision.net.il

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

COPIES aux représentants diplomatiques d'Israël et du Liban dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 31 JANVIER 2007, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*